

CNE
FUCAMCNE
FUNDPCNE
UCLCNE
ULBBientôt
CNE
St-Louis ?

Le progrès social, on le construit ensemble

L'université, un lieu de savoir, d'enseignement, de recherche

L'Université est un des lieux où se prépare la société de demain. La production et la transmission des savoirs sont à l'origine des développements culturel, scientifique et technique qui doivent assurer un progrès pour tous.

L'université au service d'une société plus juste et plus démocratique

L'accès à l'enseignement supérieur doit se démocratiser et l'université s'ouvrir aux publics moins scolarisés. Les objectifs fondamentaux des institutions universitaires sont de faire progresser la science au bénéfice du progrès social pour le plus grand nombre, la défense de la justice sociale, la reconnaissance de la diversité des cultures comme source de richesse, le refus de l'intolérance et la promotion de la paix.

L'université, un lieu de travail

L'Université est aussi un lieu qui occupe différentes catégories de travailleurs : du professeur à l'ouvrier en passant par le chercheur. Tous participent à la vie et au devenir de leur lieu de travail. Et comme dans toute entreprise, les relations collectives qui s'y tissent amènent des confrontations d'intérêts, parfois même des conflits, mais généralement aboutissent à des accords.

Relations collectives : relations existant entre les délégations des travailleurs et des employeurs. Les relations collectives de travail se traduisent principalement par la négociation, la consultation et la concertation. Il en résulte des accords qui déterminent collectivement les conditions de travail.

Les enjeux de la CNE-Universités

- Faire de l'université un cadre de travail où démocratie, solidarité, justice sociale et progrès sont l'affaire de tous
- Défendre les intérêts collectifs et individuels du personnel
- Développer conjointement la qualité de la vie professionnelle et la qualité de l'enseignement, de la recherche et du service à la société.

Les objectifs de la CNE-Universités

- Une solidarité croissante au sein du personnel
- Le respect de la spécificité de chaque métier
- Une gestion saine, démocratique et transparente
- La défense de l'enseignement supérieur en tant que bien public et donc à financer comme tel
- L'équivalence des statuts avec ceux des universités de la Communauté française
- L'amélioration des statuts
- La création d'un lieu sectoriel de négociation
- La revalorisation des rémunérations
- La valorisation de la formation continue pour tous
- Une politique du personnel intégralement négociée avec les délégations syndicales
- L'égalité de fait entre les hommes et les femmes.

Ce qui est acquis par notre action, l'est pour tous.

La diversité des personnels

Le personnel des universités est une immense mosaïque qui comprend notamment :

- le personnel enseignant définitif (académique et scientifique)
- le personnel enseignant temporaire (académique)
- le personnel scientifique assistant
- le personnel scientifique de la recherche
- les boursiers de recherche (FNRS, FRIA,...)
- le personnel administratif, technique et ouvrier du cadre
- le personnel administratif, technique et ouvrier de la recherche
- et aussi le personnel des entités périphériques.

Chaque travailleur relève d'un statut propre et de dispositions légales spécifiques :

- nominations définitives ou non
- contrats à durée indéterminée ou non
- mandats limités dans le temps
- modalités diverses de recrutement, de progression et de fin de carrière.

Un défi

Malgré cela, la CNE-Universités relève le défi d'affilier les travailleurs de cette mosaïque, de les représenter, de les défendre et d'organiser avec eux l'action collective.

Action collective : action coordonnée au sein d'un groupe ou d'une organisation en vue de l'implication de chacun dans la prise en charge de sa propre destinée en même temps que celle des autres.

Des délégués et des délégués à votre service

Dans chaque université, les délégués sont les représentants des membres du personnel vis-à-vis de la Direction. Ils permettent l'expression collective des positions de chacun.

Les délégués syndicaux (DS)

- assurent une prise en charge des situations individuelles
- conseillent et accompagnent les membres du personnel dans diverses démarches liées à la vie professionnelle
- expriment et défendent les intérêts collectifs et individuels auprès des autorités de l'université et des pouvoirs publics.

Les délégués au Conseil d'Entreprise (CE)

- ont accès aux informations sur l'emploi et la situation financière de leur université
- formulent des propositions concrètes dans tous les aspects de la vie professionnelle.

Les délégués au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT)

- se préoccupent de la santé, de la sécurité et du bien-être du personnel au travail
- visent globalement à l'amélioration des conditions matérielles de travail.

déléguer : envoyer comme représentant d'une collectivité.

*Le Petit Larousse
charger (qqn) d'une mission,
en transmettant son pouvoir.
Micro Robert*

La CNE-Universités, c'est pour vous :

- un interlocuteur qui pèse dans les négociations menées
 - avec les Autorités universitaires
 - avec les Pouvoirs Publics
- un lieu de défense individuelle et collective de vos droits
- une source d'information et de conseil
- l'aide d'un service juridique en cas de litige d'ordre professionnel
- un accès aux textes législatifs et réglementaires
- un instrument d'action
 - contre les pratiques élitistes
 - pour la démocratie
- un lieu de rencontre et de confrontation des expériences de chacun
- un lieu de réflexion collective sur l'université et sur les conditions de travail dans l'université
- 1.000 affiliés dans 4 universités francophones subventionnées.

Pour mieux atteindre ces objectifs
et pour la promotion des intérêts de tous,
nous vous suggérons donc de vous affilier à la CNE

Pour tout renseignement
n'hésitez pas à nous contacter

CNE-FUCAM : 065/32.32.87

CNE-FUNDP : 081/72.40.30

www.fundp.ac.be/universite/organes/cne

CNE-UCL : 010/47.26.02 - www.desy.ucl.ac.be

CNE-ULB : 02/650.22.32 - www.ulb.ac.be/cne

La CNE affine le personnel des universités subventionnées.
Centrale Nationale des Employés
La CNE est une des centrales professionnelles de la CSC.
Confédération des Syndicats Chrétiens
La CNE est indépendante de tout parti politique.

CNE
FUCAM

CNE
FUNDP

CNE
UCL

CNE
ULB

CNE
CSC
Universités subventionnées

Toute personne a le droit de fonder
avec d'autres des syndicats et de s'affilier
à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 23,
Déclaration universelle des droits de l'homme